
Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —

**Partie 2:
Symboles pour tracteurs et machines agricoles**

Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden equipment — Symbols for operator controls and other displays

Part 2: Symbols for agricultural tractors and machinery



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/01c0c0b2-c3c5-4df3-bed6-2510f95adf71/iso-3767-2-2008>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2008

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Généralités	1
5 Couleur	3
6 Symboles généraux	3
7 Symboles pour les tracteurs agricoles	5
8 Symboles pour les équipements et les matériels de récolte	9
9 Symboles pour les godets de chargement	19
10 Symboles pour les pulvérisateurs	21
Bibliographie	24

iTeh STANDARD PREVIEW
 (standards.iteh.ai)
 Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/011-0c012-c3c5-4df3-bed6-2510f95adf71/iso-3767-2-2008>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3767-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 14, *Commandes, symboles ou autres indications et manuels d'utilisation pour les opérateurs*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 3767-2:1991), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle incorpore également les Amendements ISO 3767-2:1991/Amd.1:1995, ISO 3767-2:1991/Amd.2:1998 et ISO 3767-2:1991/Amd.3:2000.

L'ISO 3767 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications*:

- *Partie 1: Symboles communs*
- *Partie 2: Symboles pour tracteurs et machines agricoles*
- *Partie 3: Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses*
- *Partie 4: Symboles pour le matériel forestier*
- *Partie 5: Symboles pour le matériel forestier portatif à main*

Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —

Partie 2:

Symboles pour tracteurs et machines agricoles

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3767 établit les symboles à utiliser sur les commandes de l'opérateur et autres indicateurs sur les tracteurs et les machines agricoles tels que définis dans l'ISO 3339-0.

Les symboles donnés dans la présente partie de l'ISO 3767 s'appliquent aux commandes et aux indicateurs spécifiques aux tracteurs et aux machines agricoles telles que les moissonneuses-batteuses, les récolteuses de coton et les récolteuses de foin.

NOTE Les autres parties de l'ISO 3767 donnent des symboles applicables à d'autres machines et matériels spécifiques.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3339-0, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers — Classification et terminologie — Partie 0: Système de classification et classification*

ISO 3767-1, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 1: Symboles communs*

ISO 80416-2, *Principes de base pour les symboles graphiques utilisables sur le matériel — Partie 2: Forme et utilisation des flèches*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 3767-1 s'appliquent.

4 Généralités

4.1 Les symboles doivent être tels qu'ils sont présentés dans les articles successifs de la présente partie de l'ISO 3767. Cependant, les symboles simples et les symboles combinés sélectionnés, qui sont présentés sous forme de contour dans la présente partie de l'ISO 3767, peuvent être ombrés dans l'utilisation réelle pour la clarté de la reproduction et pour améliorer la perception visuelle de l'opérateur, excepté dans le cas d'indication contraire notifiée pour les symboles individuels.

4.2 Les restrictions propres aux technologies de reproduction et de représentation peuvent nécessiter un épaississement du trait ou d'autres modifications mineures des symboles. De telles modifications sont acceptables si le symbole reste inchangé dans ses éléments graphiques de base et facilement perceptible par l'opérateur.

4.3 En outre, pour améliorer l'apparence et la perceptibilité d'un symbole graphique ou pour le coordonner avec la conception du matériel où il sera incorporé, il peut être nécessaire de changer l'épaisseur du trait ou d'arrondir les angles du symbole. Le dessinateur est normalement libre de faire de tels changements pourvu que les caractéristiques perceptibles essentielles du symbole soient conservées. Voir la CEI 80416-3.

4.4 Pour l'utilisation réelle, tout symbole doit être reproduit aussi grand que possible afin d'être facilement perceptible par l'opérateur. Voir la CEI 80416-1 pour des directives sur la taille appropriée des symboles. Les symboles doivent être utilisés dans l'orientation représentée dans la présente partie de l'ISO 3767, à moins que des indications contraires soient notifiées pour les symboles individuels.

4.5 La plupart des symboles sont créés en utilisant une approche de montage globale dans laquelle différents symboles et éléments de symbole sont combinés d'une manière logique pour produire un nouveau symbole.

4.6 Si le symbole représente une machine ou des parties d'une machine en vue de côté, la machine doit être présumée comme se déplaçant de la droite vers la gauche dans la zone du symbole. Si le symbole représente une machine ou des parties d'une machine en vue de dessus, la machine doit être présumée comme se déplaçant de bas en haut dans la zone du symbole.

4.7 Les symboles sur les commandes et les indicateurs doivent présenter un bon contraste par rapport au fond. Un symbole clair sur un fond sombre est préférable pour la plupart des commandes. Les indicateurs peuvent utiliser soit un symbole clair sur un fond sombre, soit un symbole sombre sur un fond clair, en fonction de l'alternative offrant la meilleure perception visuelle. Lorsqu'une image de symbole est inversée (par exemple, noir pour blanc et vice versa), cela doit être réalisé sur l'ensemble du symbole.

4.8 Les symboles doivent être situés sur ou à côté des commandes ou des indicateurs qu'ils identifient. Lorsque plus d'un symbole est nécessaire pour une commande, les symboles doivent être situés, par rapport à la commande, de sorte que le mouvement de la commande vers un symbole produise l'action décrite par ce symbole.

4.9 Les flèches utilisées dans les symboles doivent être conformes aux exigences de l'ISO 80416-2. Il convient de consulter la CEI 80416-1 pour les principes généraux de création des symboles.

4.10 Les numéros d'enregistrement ISO ou CEI des symboles sont précisés dans toutes les parties de la présente Norme internationale. Les numéros d'enregistrement inférieurs à 5000 sont ceux de l'ISO 7000. Les numéros d'enregistrement supérieurs à 5000 sont ceux de la CEI 60417.

4.11 Les lettres et les chiffres peuvent être utilisés comme symboles mais ne sont pas enregistrés par l'ISO/TC 145/SC 3 ni publiés dans l'ISO 7000. Dans certains articles, les lettres et les chiffres ont la signification indiquée quand ils sont utilisés en association avec les commandes et les indicateurs de transmission sur les tracteurs et les machines agricoles. Les polices de caractères représentées dans la présente Norme internationale ne sont pas supposées être restrictives: d'autres polices peuvent être substituées, mais on doit s'assurer que la lisibilité est conservée.

4.12 Les symboles représentés dans la présente partie de l'ISO 3767 sont réduits à 32 % de leur grandeur d'origine. Les repères en coins marquent les angles du carré de 75 mm de côté du modèle de base. Les repères en coins ne font pas partie du symbole, mais sont représentés pour assurer une présentation uniforme de tous les symboles graphiques dans les limites extérieures d'une grille carrée de 24 mm de côté (32 % de la taille d'origine des éléments graphiques ISO).

5 Couleur

5.1 Lorsqu'elles sont utilisées pour indiquer une condition ou un état de fonctionnement, les couleurs suivantes ont comme signification:

- rouge: défaut ou sérieux dysfonctionnement; exige une attention immédiate;
- jaune ou ambre: en dehors des limites normales de fonctionnement;
- vert: conditions normales de fonctionnement.

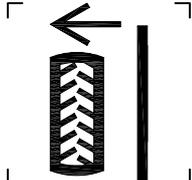
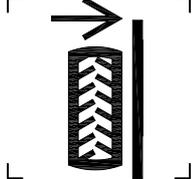
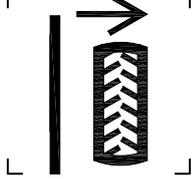
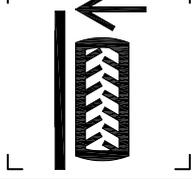
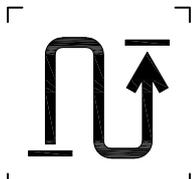
5.2 En outre, certaines couleurs sont utilisées pour des fonctions spécifiques:

- bleu: indicateur de feux de route;
- rouge: indicateur de signal de détresse;
- vert: voyant d'indicateur de direction.

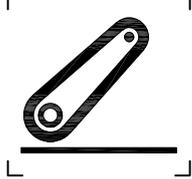
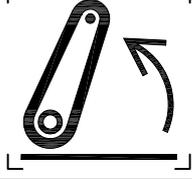
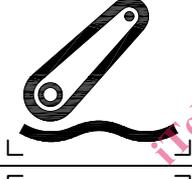
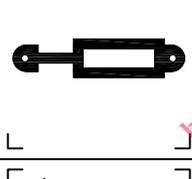
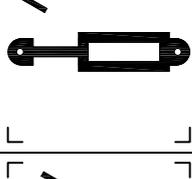
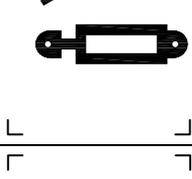
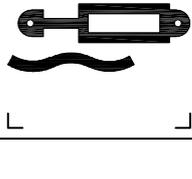
5.3 Si des couleurs sont utilisées pour les systèmes de chauffage et/ou de refroidissement, la couleur rouge doit être utilisée pour indiquer le chaud et la couleur bleue doit être utilisée pour indiquer le froid.

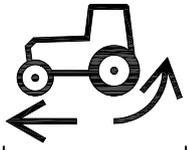
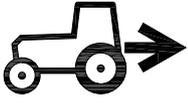
6 Symboles généraux

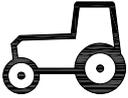
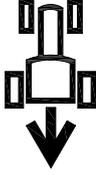
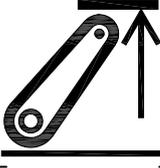
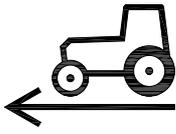
Numéro du symbole	Forme/configuration du symbole	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/CEI
6.1		Blocage	ISO 7000-1656
6.2		Surface travaillée	ISO 7000-1657
6.3		Surface travaillée par heure	ISO 7000-1658
6.4		Indicateur d'entretien; lire le manuel technique	ISO 7000-1659

Numéro du symbole	Forme/configuration du symbole	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/CEI
6.5		Réglage de la roue, roue gauche, déplacement vers l'extérieur	ISO 7000-2129
6.6		Réglage de la roue, roue gauche, déplacement vers l'intérieur	ISO 7000-2130
6.7		Réglage de la roue, roue droite, déplacement vers l'extérieur	ISO 7000-2131
6.8		Réglage de la roue, roue droite, déplacement vers l'intérieur	ISO 7000-2132
6.9		<p>Itinéraire de travail</p> <p>Ce symbole représente la distance parcourue par la machine pendant les opérations sur le terrain. Associée à la largeur de la tête de récolte ou de l'instrument, cette information peut être utilisée pour calculer la superficie travaillée ou la superficie travaillée par heure.</p>	ISO 7000-2177

7 Symboles pour les tracteurs agricoles

Numéro du symbole	Forme/configuration du symbole	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/CEI
7.1		Bras de relevage	ISO 7000-1566
7.2		Bras de relevage, relevage (vers le haut)	ISO 7000-1567
7.3		Bras de relevage, abaissement (vers le bas)	ISO 7000-1568
7.4		Bras de relevage, libre	ISO 7000-1660
7.5		Vérin de commande	ISO 7000-1569
7.6		Vérin de commande, extension	ISO 7000-1570
7.7		Vérin de commande, retour	ISO 7000-1571
7.8		Vérin de commande, flottant	ISO 7000-1661

Numéro du symbole	Forme/configuration du symbole	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/CEI
7.9		<p>Blocage du différentiel</p> <p>Peut être utilisé avec les symboles «marche» (CEI 60417-5007) et «arrêt» (CEI 60417-5008), «marche-arrêt» (CEI 60417-5010) ou «embrayer» (ISO 7000-0022) et «débrayer» (ISO 7000-0023).</p>	ISO 7000-1662
7.10		<p>Tracteur, roues avant motrices</p> <p>Peut être utilisé avec les symboles «marche» (CEI 60417-5007) et «arrêt» (CEI 60417-5008), «marche-arrêt» (CEI 60417-5010) ou «embrayer» (ISO 7000-0022) et «débrayer» (ISO 7000-0023).</p>	ISO 7000-1663
7.11		<p>Prise de force (p.d.f.)</p> <p>Peut être utilisé avec les symboles «marche» (CEI 60417-5007) et «arrêt» (CEI 60417-5008), «marche-arrêt» (CEI 60417-5010) ou «embrayer» (ISO 7000-0022) et «débrayer» (ISO 7000-0023).</p>	ISO 7000-1572
7.12		<p>Prise de force (p.d.f.), vitesse de rotation</p> <p>Peut être utilisé avec les symboles «marche» (CEI 60417-5007) et «arrêt» (CEI 60417-5008), «marche-arrêt» (CEI 60417-5010) ou «embrayer» (ISO 7000-0022) et «débrayer» (ISO 7000-0023).</p>	ISO 7000-1664
7.13		<p>Tracteur, patinage des roues</p>	ISO 7000-1665
7.14		<p>Tracteur, sens de déplacement, vers l'avant (vue de côté de la machine)</p>	ISO 7000-1666
7.15		<p>Tracteur, sens de déplacement, vers l'arrière (vue de côté de la machine)</p>	ISO 7000-1667
7.16		<p>Indicateur de direction, tracteur et première remorque</p>	ISO 7000-1419

Numéro du symbole	Forme/configuration du symbole	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/CEI
7.17		Indicateur de direction, tracteur et deuxième remorque	ISO 7000-1420
7.18		Tracteur (vue de côté de la machine)	ISO 7000-2133
7.19		Tracteur (vue de dessus de la machine)	ISO 7000-2134
7.20		Tracteur, sens de déplacement, vers l'avant (vue de dessus de la machine)	ISO 7000-2135
7.21		Tracteur, sens de déplacement, vers l'arrière (vue de dessus de la machine)	ISO 7000-2136
7.22		Tracteur, feux de route auxiliaires	ISO 7000-2137
7.23		Bras de relevage, limite supérieure Ce symbole est utilisé pour la commande qui permet de régler la hauteur maximale à laquelle un instrument peut être soulevé par le bras de relevage.	ISO 7000-2178
7.24		Tracteur, vitesse au sol	ISO 7000-2179